DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 – 125

Approuvant la signature d'un marché de fourniture de repas en liaison froide à destination du portage de repas à domicile

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que le précédent marché arrive à échéance le 1 juillet 2024 ;

CONSIDERANT que la commune a lancé une procédure de mise en concurrence adaptée, qui s'est révélée infructueuse;

CONSIDERANT donc que la commune a proposée à trois entreprises de conclure le contrat de gré à gré, conformément à l'article L2122-1

CONSIDERANT que seule l'entreprise Société Française de Restauration et Services a répondu, et que son offre est acceptable et conforme au cahier des charges ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un marché relatif à la fourniture de repas en liaison froide à destination du portage de repas à domicile à la restauration scolaire est signé avec l'entreprise Société Française de restauration et services, nom commercial Sodexo, sise 6 rue de la Redoute à GUYANCOURT Cedex (78043).

ARTICLE 2
Le contrat débutera le 1er juillet 2024 pour une période de 1 an renouvelable une fois pour la même période.

ARTICLE 3
Le prestataire sera rémunéré conformément aux prix indiqués dans l'AE et son annexe financière.

ARTICLE 4
La dépense est inscrite au Budget Ville.

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 6
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 28 juin 2024

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240628-DEC2024-125-AU
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024